# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. XII, No 10.

Montréal, Octobre 1906.

50 ets par an.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, LE 10 SEPTEMBRE 1906.

M. JOSEPH CONTANT,

Président Général de l'Alliance Nationale.

Monsieur le Président,

J'ai reçu avec une bien vive reconnaissance le chèque de deux cents dollars que vous m'avez remis, au nom de l'Alliance Nationale, pour le denier de Saint Pierre, et aussi celui Je cent dollars qui est destiné à l'Hôpital des Incurables.

Je ferai parvenir sans retard ce dernier montant à la supérieure de l'institution, qui vous dira elle même la gratitude de ses chers malades.

Pour moi, je tiens à exprimer aux membres de la Convention de l'Alliance Nationale toute la satisfaction qu'ils m'ont causé en se rendant avec tant d'empressement à ma demande. Ils ont manifesté ainsi les excellentes dispositions qui les animent et en particulier leur dévouement filial envers le chef auguste de l'Eglise.

En  $v_c$ nant au secours des pauvres incurables, ils ont fait aussi un acte qui les honorent beaucoup et qui devra avoir d'heureuses conséquences. Ils ont donné là un bien bel exemple.

Il est bon, en effet, que nos sociétés catholiques élargissent le cercle de leur influence; que non seulement elles voient à secourir leurs membres, mais encore qu'elles s'appliquent à faire le bien au dehors, surtout quand leur action bienfaisante doit porter sur les malheureux.

Cette touchante initiative de l'Alliance Nationale lui attirera certainement les bénédictions du ciel et lui méritera la sympathie de nos concitoyens.

Il m'est bien agréable de réitérer aujourd'hui à votre belle association les vœux ardents que je forme pour son progrès et son développement au milieu de nous, et je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

(Signé) † PAUL, archevêque de Montréal.

### Nouveau Membre du B. E.

M. ERNEST BROSSARD, directeur.

M. Ernest Brossard naquit en 1874, à La

Après avoir fait un cours commercial à l'Académie de Laprairie, il entra au Collège de Montréal où il suivit un brillant cours d'études. Il s'y fit remarquer non seulement par son talent, mais aussi par sa persévérance au travail et son caractère franc et loval envers ses compagnons de collège.

Après avoir été deux ans dans les affaires d'assurance et d'immeubles, il entra, en 1895, à la Banque d'Epargne de la Cité et du Dis-



tuellement une position pleine de responsabilités comme payeur au bureau principal de cette grande institution.

Brossard a déjà occupé des charges impor- mission et son certificat d'examen médical, tantes dans des sociétés et, en 1905, à la tel que requis qar ces formules, ses nom et grande convention des Forestiers Catholi- prénoms, sa profession, la date et le lieu de ques, tenue à Trois Rivières, il fut élu mem- sa naissance" bre de la cour provinciale de cette société.

puissante association.

# Conseil Général

#### SESSION 1906

### Amendements aux Statuts

Nous publions ci-dessous le texte des amendements aux statuts adoptés à la dernière session du Conseil Général, et qui rentreront en vigueur le 27 octobre courant.

Les Projets Nos. 1, 2 et 3 qui ont été soumis par le Bureau Exécutif ont été adoptés comme suit, après modification :

### PROJET No I

#### DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 9. En ajoutant après le mot "mineurs" les mots "dans les mines de charbon."

ART. 9 A. 1° En remplaçant les mots " sur les voies " par les mots " de préposés aux bagages, de commis d'express ou de malle sur les trains "et le mot "côtier" par " sur les bancs".

2° En retranchant les mots "d'employé au service de la manœuvre des trains de

chemin de fer ".

3° En ajoutant encore dans cet article les mots "d'employé à la manipulation pour quelque usage que ce soit de matières explosives, d'employé dans les mines autres que les mines de charbon".

ART. 9 D, En intercalant avant le mot

"surdité" les mots" de hernie ou".

ART. 15 B. En ajoutant après les mots " voix consultative seulement" les mots "le refus du candidat par le Médecin en chef lui fait perdre sa qualité de membre honoraire".

ART. 17. En ajoutant à la fin du 1er paragrahpe les mots "nonobstant l'émission trict de Montréal. M. Brossard occupe ac- qui a pu être faite de ses diplôme et certi-

ficat de participation".

ART. 27, En intercalant ce paragraphe à la fin de cet article " Le pétitionnaire doit Mutualiste distingué et convaincu, M. également spécifier dans sa demande d'ad-

ART. 29 A. En intercalant cet article Il vient d'être élu directeur de l'Alliance après l'article 29 " Il est loisible à tout mem-Nationale, à la dernière convention tenue bre participant de demander à faire recondurant le mois d'oût dernier, à Montréal, et naître comme exacts l'âge et le nom sous et ce choix a été vivement apprécié par tous lesquels il est inscrit à son admission dans ceux qui s'intéressent au succès de notre les registres de la société et, à cette fin, il doit fournir la meilleure preuve possible de la date de sa naissance. Le Président Général prononce sur la matière. Si la preuve "mais on ne peut remplir une vacance à fournie est jugée satisfaisante par celui ci, le l'assemblée à laquelle une place est déclarée ses héritiers sont dispensés de produire ulté- à cet effet aux membre du cercle ". rieurement l'acte de naissance de celui-là".

vant à la fin de cet article : "(6) Il peut mettre les nouveaux officiers en possession déléguer à un sous-comité composé du Pré- de leurs charges. Cependant l'effet en est sident Général, du Secrétaire Général et d'un suspendu : 10 quant au secrétaire-financier directeur les pouvoirs attribués au Conseil et au trésorier, qui n'entrent en fonction Général ou au Bureau Exécutif aux articles qu'après que leurs cautionnements respectifs 112A, 116, 119, 120, 396, 397 et 398".

sident sorti de charge préside aux élec Exécutif. tions. En son absence il peut être nommé un président intérimaire à cette fin ".

Bureau Exécutif des cas dans lesquels il pendus ou exclus". a ainsi exercé ce droit, à la réunion régulière qui suit ".

avoir vérifié que les cautionnements requis examen médical qu'il a fait subir a un cande ces officiers ont été exécutés "

"\$1.00" et "\$2.00" par "50 cents", "\$4.00" par "\$2.00" et "\$6.00" par "\$4.00".

cercle doit référer la requête à un comité pour les visites ou pour les visites et les l'épreuve du " ceux-ci " Cette requête est aux membres malades de sa circonscription référée au comité de régie et si ce comité de visite". fait un rapport favorable à l'agrégation du sur cette demande au ".

ART. 124. En ajoutant à la fin de cet article "Le livret de reçus d'un sociétaire article : "Enfin, pour conserver la qualité en règle peut lui tenir lieu de carte d'intro de membre et jouir des avantages qu'elle

"nommer" les mots "exceptionnellement et dinaire — a aucune société défendue par provisoirement ".

ART. 133. En ajoutant à la fin de cet article "Ce dernier peut toutefois décréter, "\$3.00" par "\$2.50", "\$4.00" par \$2.50", sujet à rescision, le cumul des fonctions de "\$7.00" par "\$5.00" et "\$10.00" par Secrétaire financier et de Trésorier".

ART. 134. 1° En intercalant après le mot nommé un médecin non sociétaire".

ART. 136. En retranchant tous les mots Secrétaire général délivre au membre inté-vacante, à moins qu'un avis de motion n'ait ressé un certificat à cet effet, spécifiant la été donné à cet effet à une séance précédate et le lieu de sa naissance, après les dente "et en les remplacant par "ou à la avoir enregistrés. Dans ce cas le membre et première assemblée qui suit un avis donné

ART. 142. En remplaçant cet article par ART. 59. En ajoutant le paragraphe sui- le suivant : "L'installation a pour effet de ont été agréés; 2º pour le médecin-exami-ART. 67. En ajoutant à la fin de cet nateur, qui ne peut agir en cette qualité article les mots suivants : "Le dernier Pré- qu'après avoir reçu sa commission du Bureau

ART. 150. En remplaçant l'avant dernier paragraphe par le suivant : " Il fournit sans ART. 78. En ajoutant après les mots : retard au médecin du cercle, si celui-ci soigne "Admission des membres" au troisième ou visite les malades en vertu d'un règleparagraphe les suivants : "il fait rapport au ment, les noms des membres admis, sus-

ART. 152. En retranchant tout le 4e paragraphe et en le remplaçant par le sui ART. 98. En retranchant les mots: "après vant: "Il reçoit du cercle ; (a) pour tout didat ou sociétaire, selon la formule No. 2, ART. 110. En remplaçant les chiffres un honoraire de \$2, et, pour un certificat de santé aux termes des formules 2 A ou 2 B. un honoraire de 50 cents; (b) une indem-ART. 112. En substituant aux mots "Le nité déterminée par règlement du cercle d'investigation et soumettre le candidat à soins professionnels qu'il doit faire ou donner

ART. 155. En intercalant avant les mots candidat le cercle prononce définitivement "ou le Bureau Exécutif" les mots "le Président Général ".

ART. 172. En ajoutant à la fin de cet procure, il faut professer la religion catholi-ART. 131 A. En intercalant après le mot que et n'appartenir—sans dispense de l'Orl'Eglise catholique romaine ".

ART. 176. En remplacant les chiffres

ART. 199. En retranchant la dernière "médecin" dans la première ligne, le mot phrase de cet article et la remplaçant par la "examinateur". 2° En retranchant tous les suivante: "Les cercles, par règlement, mots après le mot "pratiquant" et en y subs-tituant les mots suivants: "Il peut être faire la perception aux jours, heures et endroit que ce règlement détermine ".

" quittances sur placement de fonds ".

ou religieuses" après le mot "scolaires".

ART. 241. En ajoutant à la fin de la pétence. dernière ligne de cet article " Dans ce dernier cas le remboursement peut-être effectué crétaire " par le mot " percepteur ". entre les mains du bénéficiaire".

ART. 284. En intercalant après le mot " détruit " les mots " ou la rectification d'une erreur dans les noms ou prénoms du titulaire d'un certificat ".

ART. 349. En intercalant après le mot " d'appel " les mots " d'une décision judi-

ciaire ou disciplinaire ".

ART. 355. En intercalant après les mots "Bureau Exécutif" les mots "ou le Président Général ".

" \$2.50

par "\$8.00".

dat ou le membre qui subit l'examen mé- cette caisse". dical ".

ART. 387. 1° En retranchant les mots "janvier" par le mot "décembre".

" du Président Général".

lance ou le Président Général "

article après les mots "y compris" ceux-ci : d'agrégation ou d'affiliation". " le coût des fournitures, la location d'une salle pour assemblée " et en ajoutant après fin de l'article " au crédit du cercle ou " percepteur " " qu'il peut fixer par voie de bureau de perception dont le membre faisait motion". Il fixe la rémunération de son partie". percepteur.

mensuelle, exigible de ses membres "

après " qu'ils " dans la troisième ligne, par la caisse centrale des malades les suivants : " ont préalablement fixés. Ils peuvent aussi être réunis sur convocation colonne le chiffre " 14 " par le chiffre " 16". (a) du Président Général, d'un membre du reau, ou, en l'absence de ce dernier, de son percepteur".

"L'assemblée générale (a) étudie la si- année écoulée après cet âge. tuation générale de l'Association et celle

ART. 224. En retranchant les mots de son bureau et fait au Conseil Général à ce sujet les recommandations qu'elle ART. 226. En insérant les mots "aux croit opportunes; (b) fait l'élection des fabriques ou aux corporations épiscopales membres du Comité de Surveillance; (c), délibère sur toute autre question de sa com-

ART. 392. En remplacant le mot "Se-

### PROJET No II

COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL

ART. 33. En substituant au ch ffre ' 50" le chiffre " 100 '

#### PROJET No III

CAISSE DES MALADES ET CAISSE DE DOTATION

ART. 204 B. En retranchant au para-ART. 385. 1° En remplaçant les chiffres graphe 3 les mots "90% du capital net appar "\$1.00", "\$4.00" par porté par ces caisses lors de leurs dissolutions "\$2 50", "\$7.00" par "\$5.00" et "\$10.00" et des recettes fournies par leurs membres depuis leur affiliation à la caisse centrale" 2° En remplaçant les mots "Les hono- et en les remplaçant par "-déduction faite raires d'examen médical et de sa revision des sommes payées à leurs membres en insont compris dans le taux fixé pour droit demnité ou versées à leur acquit—le capital d'entrée " par les mots " Les honoraires net apporté par ces caisses lors de leur disd'examen médical et de certificat de santé solution, les réserves transmises par leurs établis par l'art. 152 des statuts, doivent être membres en contributions à la caisse cenpayes au médecin examinateur par le candi trale des malades, depuis leur inscription à

ART. 204 C. 1° En remplaçant le mot

2º En retranchant les mots " et, dans les 2° En ajoutant à la fin de cet article " Il cas d'agrégation ou d'affiliation ultérieure" peut être révoqué par le comité de Surveil- et en les remplaçant par ceux ci : " pour établir la situation de chaque bureau de ART. 388. En intercalant à la fin de cet perception et cercle. Mais dans le cas

3° En retranchant les mots suivants à la

ART. 209. En retranchant dans la pre Avec l'assentiment du Bureau Exécutif il mière ligne les mots "se compose" et en les peut inclure la rétribution dans la cotisation remplaçant par ceux ci " reçoit : 1° Le ca pital versé par le Conseil Général lors de ART. 389. En remplaçant tous les mots l'institution de cette caisse et provenant de

ART. 211. 1° En remplaçant dans la 3e

2° En ajoutant immédiatement après le ta-Bureau Exécutif ou d'un représentant du bleau les mots: "Nonobstant les dispositions Président Général (b) du Président du Bu-qui précèdent lors qu'un membre a atteint l'âge de 65 ans, la réserve à son crédit doit être diminuée de vingt pour cent pour chaque

ART. 249. En remplaçant dans le pre-

mier paragraphe (a) les mots " le jour de " admission".

ART. 254 A. En abrogeant le mot "se-" ou 24 semaines, selon le cas".

ART. 259. En intercalant après le mot "causée" dans le 2e paragraphe les mots " occasionnée ou aggravée ".

ART. 265. 1° En ajoutant à la fin du paragraphe "r" les mots "et un certificat de médecin attestant de la nature et de la cause

de la maladie ou infirmité".

2° En ajoutant le paraphe suivant à la fin de cet article " Les membres qui résident ou séjournent sur la circonscription de visite de leur cercle ou de leur bureau de perception doivent soumettre leurs réclamations à leurs cercles ou au comité de surveillance de leurs bureaux de perception respectifs afin de permettre à ceux ci de les apprécier et de faire rapport au Conseil Cénéral à ce sujet, avant d'adresser ces réclamations au Conseil Général ".

ART. 266 A. En insérant cet article après l'article 266 " Le territoire de la paroisse ou de la ville sur lequel a été fondé un bureau de perception constitue une circonscription de visite. Le Comité de Surveillance, avec l'approbation du Président Général peut en modifier les limites de même qu'il peut établir d'autres circonscriptions de visite ".

mot "participant" les mots "admis après le 30 octobre 1006".

2° En substituant au tableau contenu dans cet article le tableau ci-après :

\$1000. 8500 suV 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 8 3.30 3.35 3.40 3.45 3.50 3.60 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 0.55 .55 .55 .60 .60 .60 .65 .70 .75 .75 .80 .85 2.20 2.20 2.30 2.30 2.40 2.50 2.60 2.70 2.80 2.25 2.35 2.45 2.55 2.70 2.85 3.00 3.20 3.40 3.60 1.20 1.25 1.3) 1.35 5.10 5.40 5.70 3.70 3.85 4.00 4.15 4.30 4.45 4.80 4.95 5.10 5.40 5.70 5.95 1.35 1.40 1.50 1.60 1.70 1.35 1.40 1.45 1.55 6.40 6.80 7.20 7.60 8.10 2.90 3.00 1 80 1.90 3.10 3.20 3.30  $\frac{3.80}{4.05}$ 2.00 2.15 2.30 2.50 1.65 1.70 1.80 3.40 10.60

180 A. Les contributions à la caisse de par les suivants " dans leur carte de présen- dotation pour les certificats de dotation émis tation ou, s'ils en donnent avis au Secrétaire avant le 1er november 1906 sont réglées Général dans les 30 jours qui suivent leur d'après les taux de contribution en vigueur à la date de leur émission.

180 B. En tout temps, un membre partimaines "et en le remplaçant par les mots cipant peut changer son certificat de dotation contre un certificat d'assurance vie entière en produisant une demande à cet effet au Conseil Général, aux termes de la formule 10c, et, dans ce cas, les sommes qu'il doit verser à la caisse de dotation sont fixés au tableau ci après :

Tableau des contributions mensuelles pour certificats d'assurance au déces (vie entiere)

Ages à l'ad- mission.	8500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00	Ages à l'ad- mission.	\$500.00	\$1000.00	\$2000.00	\$3000.00
Ans	8	8	8	8	Ans	8	8	8	8
18 19 20 21 22 23 • 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36	0.45 .45 .50 .50 .50 .55 .55 .60 .65 .70 .70 .75 .75 .80	0.90 .90 .95 .95 1.00 1.00 1.10 1.10 1.15 1.20 1.25 1.30 1.35 1.40 1.45 1.55 1.60	1.80 1.85 1.95 2.00 2.05 2.10 2.20 2.45 2.45 2.65 2.75 2.85 2.85 3.05 3.15	2 75 2.80 2.85 2.90 3.10 3.20 3.30 3.50 3.60 3.70 3.85 3.95 4.10 4.25 4.49 4.55 4.75	37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53	.80 .85 .85 .90 .95 1.00 1.05 1.15 1.20 1.25 1.35 1.40 1.50 1.55 1.65	1.65 1.70 1.75 1.80 1.90 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 2.60 2.70 2.85 3.00 3.15 3.30	3.30 3.40 3.55 3.70 3.85 4.00 4.20 4.460 4.80 5.00 5.25 6.00 6.30 6.30 6.65 7.00	4.95 5.15 5.35 5.55 5.75 6.00 6.25 6.55 6.85 7.15 7.45 7.49 9.00 9.40 9.40

ART. 193. En retranchant dans cet arti-ART. 180. 1º En intercalant après le cle les mots "ou qui obtient le bénéfice accordé en cas d'infirmité absolue et d'un caractère permanent".

ART. 276. En remplaçant les mots "deux membres" par "du percepteur et d'un membre ".

ART. 287. 1° En retranchant de cet article le mot " contributions ".

2° En ajoutant après le mot "charges" les mots " pour frais d'administration ".

ART. 202. En remplaçant la première phrase de cet article par ce qui suit : Un membre qui a reçu le bénéfice d'invalidité absolue est libéré de l'obligation de payer ses contributions de la caisse des malades et de la caisse de dotation d'après le taux fixé par les art. 180 et 180A, ses cotisations, rétributions et autres charges pour frais d'administration. Cel i qui aura été admis ou qui aura obtenu une augmentation de dotation après le 31 octobre 1906 devra verser mensuellement, pour la caisse de dotation, la contribution déterminée par les taux suivants, selon le chiffre d'assurance de dotation qu'il a obtenu depuis la date ci dessus indiquée et l'âge auquel il lui a été octroyé :

Ages à l'ad- mission.	\$500.00	\$1000.00	\$2000 00	\$3000.00	Ages à l'ad- mission.	\$500 00	\$1000 00	\$2000.00	\$3000 00
Ans	\$	\$	\$	\$	Ans	\$	8	\$	\$
18	0.25	0.50	1.00	1.50	37	0.45	0.85	1.70	2.55
19	.25	.50	1.00	1.50	38	.45	.90	1.80	2.70
20	.25	.50	1.00	1.50	39	.50	.95	1.90	2.85
21	.25	.50	1.00	1.50	40	.50	1.00	2.00	3.00
22	.25 .25 .25	.50	1.00	1.50	41	.55	1.05	2.10	3.15
23	.25	.50	1.00	1.50	42	.55	1.10	2.20	3.30
24	.25	.55	1.10	1.65	43	.60	1.15	2.30	3.45
25	.30	, 55	1.10	1.65	44	.60	1.20	2.40	3.60
26	.30	.55	1.10	1.65	45	.65	1.25	2.50	$\frac{3.75}{3.90}$
27	.30	.60	1.20	1.80	46	.65	1.30	2 60	4.20
28	30	.60	1.20	1.80	47	.70	1.40	2.80	4.50
29	.30	.65	1.30	1.95	48	.75	1.50	$\frac{3.00}{3.20}$	4.8
30	.30	.65	1.30	1.95 2.10	49	.80	1.60	3.40	5.10
31	.35	.70 .70	1.40	2.10	50	.85	1.70	3.60	5.40
32	.35	.70	1.40	2.10	51	.90	1.80	3.80	5.70
33	.35	.75	1.50	9 95	52	.95	2.05	4.10	6.15
34	.40	.75	1.60	$\frac{2.25}{2.40}$	53	1.05	2.20	4.40	6.60
35 36	.40	.85	1.70	2.55	54	1.10	2.20	2.20	0.00

Pour l'assurance de dotation prise antérieurement au 1er novembre 1906, les taux de contributions à la caisse de dotation seront diminués de moitié, pour l'avenir.

ART. 300. En intercalant après les mots " de leur part " ceux-ci " et à leurs frais ".

# PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS

PRÉSENTÉS PAR LES CERCLES ET LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

ART. 254. En retranchant tous les mots après le mot "pendant" dans les 3e et 4e lignes et les remplaçant par " 24 semaines ". ART. 37. En ajoutant ce qui suit à la

fin de l'article :

" Il doit se réunir, toutefois, au siège principal de la société au moins tous les quatre ans.

ART. 211 A. Remplacer le premier para-

graphe de cet article, par le suivant : " La part de réserve d'un membre dans " une caisse des malades, doit être cédée " dans les trente jours après la demande " faite par la direction de la caisse des ma-" lades où ce membre s'est fait inscrire par " lettre de sortie".

ART. 9. En ajoutant après les mots " polisseurs en cuivre" les mots "les employés dans les fabriques de blanc de plomb ".

ART. 369. En ajoutant à cet article le voir". paragraphe suivant : "Les projets d'amendements aux statuts touchant aux questions de religion ou de discipline ecclésiastique de la catégorie et du ". doivent avoir reçu l'approbation de l'ordinaire, pour être présentés à la société ".

### TEXTES REVISÉS POUR CON-CORDANCE

Les articles suivants des statuts sont amendés comme suit, par décision du Conseil Général et du Bureau Exécutif :

ART. 269. Tout membre participant doit, lors de son entrée dans la société, s'inscrire comme membre de la caisse de dotation et prendre un certificat de participation aux avantages de cette caisse qu'il doit conserver pendant la durée de son sociétariat dans les conditions requises par les statuts pour pouvoir jouir des avantages qu'ils assurent. Il est émis deux catégories de certificats de participation, lesquels sont dénommés : (a) certificat de dotation, (b) certificat d'assurance au décès (vie entière). Ces certificats sont de \$500, \$1,000, \$2,000 et \$3,000 chacun.

ART 82. Second paragraphe:

1° En substituant aux mots "refuser ce candidat ou ne permettre l'émission en sa faveur que d'un certificat de dotation d'une somme moins élevée que celle demandée, de la catégorie de ceux émis par la société et " ceux-ci: "autoriser en sa faveur l'émission d'un certificat de participation de la somme demandée ou d'une somme moins élevée, de la catégorie demandée ou d'une autre catégorie, ou refuser ce candidat ou".

2° En substituant aux mots "augmentation de dotation" ceux ci : "un certificat de

participation plus élevé".

3° En intercalant avant les mots "qu'il détermine" ceux-ci : " de la même catégorie ou d'une autre catégorie,"

ART. 9. En retranchant les mots: " aux

termes des articles 180 et 181".

ART. 9B. En substituant les mots " pour la caisse de dotation" aux mots "En vertu de l'article 180 ".

ART. 9D, 17, 27, 31, 78, 80 (paragraphe 6e), 82 110, 149, 152, 176, 191, 191A, 272, 275, 279, 283, 293, 296, 300, 304, 363, 364, 385 et 396, en substituant les mots " certificats de participation" aux mots "certificats de dotation"

ART. 9D. En remplaçant les mots "de dotation" par "d'augmentation".

ART. 27. En remplaçant le mot "dotation" par "participation qu'il désire rece-

ART. 29. En remplaçant les mots "de dotation s'élevant au "par " de participation

ART. 78 (2e paragraphe). En substituant au mot "bénéfices" le mot "avantages".

tuant aux mots "(c) les certificats de dota- participation acquise par l'abandon d'un certion et de participation acquise", ceux ci : tificat d'assurance au décès, donnent droit "(c) les certificats de participation".

chiffre "0.50", à "\$4.00", le chiffre "\$2." et à "\$6.00" le chiffre "\$4.".

2° En retranchant les mots "et un hono raire de revision d'examen médical de cin- remise de son certificat "les mots "de parquante cents pour les candidats refusés par ticipation".

le Médecin en Chef".

mentation de participation" aux mots "aug. tion" après le mot "certificat". mentation de dotation".

tation" après le mot "certificat".

2º En substituant dans l'entête du tableau les mots "pour un Certificat de Dotation" à "Caisse de Dotation".

ART. 180B. 1° En substituant les mots "certificat d'assurance au décès (vie entière)" à "certificat d'assurance vie entière".

2º En ajoutant après le mot "ci-après" les mots: "d'après l'âge atteint par ce membre au jour de l'entrée en vigueur du certi. membre ". ficat abandonné".

3° En intercalant "No 10c" après le mot mots "et 180A".

"formule".

ART. 180C. Se lira: Les membres nouveaux ont aussi le droit de choisir un certificat d'assurance au décès, pour lequel ils doivent verser, mensuellement, pour la caisse de dotation, d'après l'âge auquel il leur a été octroyé, la contribution établie par l'article précédent.

tion" les mots "ou d'assurance au décès

qu'ils détiennent".

"supplément de dotation" ceux ci: "augmentation de certificat de participation".

la revision de leur examen et pour"

2° En substituant aux mots "d'assurance

fication de participation".

ART. 270. En remplaçant les mots "Cette inscription et ce certificat, ainsi que le cer. race, de nos paroisses, de nos sociétés. tificat de participation acquise" par "Cette inscription et le certificat de dotation, ainsi que le certificat de participation acquise par l'abandon d'un certificat de dotation".

ART. 270A. Le certificat d'assurance au plus utile à tous les hommes.

Arr. 80 (4ème paragraphe). En substi- décès (vie entière), ainsi que le certificat de aux bénéficiaires ou aux héritiers du socié-ART. 110. 1° En substituant dans le pa- taire titulaire du certificat, (sous réserve des ragraphe B, aux chiffres et aux mots "\$1.00 dispositions légales en vigueur sur la matière pour un certificat de \$1,000, \$2.00", le dans l'état ou province où le membre a fixé son domicile), à son décès, au montant du certificat en vigueur.

ART. 271. Intercaler après les mots "sur

ART. 277 et 283. En intercalant dans le ART. 129. En substituant les mots "aug second paragraphe, les mots "de participa-

ART. 281. En substituant aux mots "de ART. 180. 10 En intercalant le mot "do dotation" les mots "de certificats de parti-

cipation".

ARE. 282. 1°. En substituant les mots "de certificat de participation" aux mots de bénéfice".

2°. En substituant aux mots "pour l'âge auquel le nouveau certificat a été octroyé" les mots. "par l'article 180 ou 180B, selon le cas, d'après la catégorie à laquelle appartient le nouveau certificat et l'âge de ce

ART. 292. En intercalant après "180" les

ART. 295. En substituant le mot " avantages" au mot "bénéfices".

ART. 296. En substituant les mots "avantages de la caisse " au mot " bénéfices ".

#### L'alcool

Je vous en prie, pas de buvettes dans les ART. 185. En ajoutant après "de dota- centres nouveaux de colonisation; la buvette, voilà la maison dangeureuse par excellence. Il faut, au contraire, prendre toutes ART. 191 et 385. En substituant aux mots les mesures possibles pour faire disparaître les buvettes là ou elles existent déjà. Nous en avons trop de ces maisons où l'on fait de ART. 213. 1° En retranchant les mots l'argent en faisant boire les autres. C'est un "des candidats refusés ou non admis dans fléau pour notre pays! S'il y a des hommes les soixante jours qui ont suivi la date de au cimetière qui devraient être encore vivants et travailler au bien du pays, c'est la faute de l'alcool; si les prisons et les pénitenciers à la caisse de dotation" ceux ci : "de certi- se remplissent, c'est la faute de l'alcool ; s'il y a tant de pauvres, c'est la faute de l'alcool. L'alcool, voilà le grand ennemi de notre

Mgr Bruchési.

L'homme le plus noble est celui qui est



# RAPPORT OFFICIEL DU CONCOURS

Du ler Mars au 30 Juin 1906

# 1366 MEMBRES ADMIS

# Prix Adjugés aux Cercles

### GRAND PRIX D'HONNEUR

Une bannière en soie blanche aux armes de la Société

CERCLE LAFONTAINE No 206 (2ème division) augmt. 100 membres

# PRIX D'HONNEUR DE DIVISION

Un drapeau en soie ou un étendard aux armes de la Société ou la somme de \$30.00 à chacun des cercles ci après mentionnés, à leur choix :

CERCLE CRÉMAZIE, No 171 (tère divi ion) augmt. 36 membr s

" ST · DÉSIRÉ, No 189 (2ème ") " 49 "
ROBERVAL, No 235 (4ème ") " 63 "

#### **AUTRES PRIX**

Un fanion en soie aux armes de la société ou la somme de \$1200 à chacun des cercles dont les noms suivent, à leur choix :

CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT	CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT
St-Sauveur, St-Tite Ste-Thècle, Limoilou Léon XIII,	119 147 168	2ème division 3ème — 3ème — 3ème — 3ème —	37 34 30 20 22	Marieville, Ste-Jeanne, Derville, De Beaujeu, Deschaillons	132 198 216 236 238	4ème division 4ème — 4ème — 4ème — 4ème —	24 15 16 17 18

# PRIX SPECIAUX

Une série d'insignes d'officiers aux cercles qui ont augmenté leur effectif de 15 membres au moins durant les mois de mars et avril, mérités par les cercles ci-dessous

CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.	CERCLES	No.	DIVISION	AUGMT.
St Sauveur,	128 206 147	2ème division 2ème — 3ème —	36 39 16	Limoilou, Roberval	168 235	3ème division 4ème —	17 50

# Prix Adjugés aux Membres

# GRAND PRIX D'HONNEUR

Une montre et une chaîne en or ou \$100 00 au confrère
Eus. Beaudoin, Cl. Lafontaine, No 206 (2ème division): 78 membres.

# PRIX D'HONNEUR DE DIVISION

Une montre en or ou la somme de \$50 00 aux confrères

A. DESMARAIS, Cl. Crémazie, No 171 (tère division): 36 membres.

F. H. BEDARD, Cl. St. Désiré, No 189 (3ème division): 49 membres.

J. A. Delisle, Cl. Roberval, No 235 (4ème division): 40 membres.

Les sociétaires dont les noms suivent ayant présenté deux membres ou plus qui ont acquitté au moins deux contributions mensuelles, avant le 1er septembre, il leur est adjugé, à chacun, un insigne de membre et la somme mentionnée en regard de leur nom :

NOMS	CL. & B. P Nos	\$	NOMS	CL. & B.P. Nos	
1re DIVIS	ION.		3ème DIVIS	ION	1
A. Lapierre	9	1 00		1014.	
	6	21 00	A. Ouellette	26	3
. Denard	8	1 00	D. Gauthier	26	1
. Derard	8	3 00	M. Therrien	26	1
	8	1 00	E. D. Forest	31	5
. Lamontagne	8	1 00		54	1
. S. Piédalue	8		J Nadoa	55	2
. Bélanger	29	1 00 3 00	E Choquette	68	6
Lemire	29	1 00	A. Caron	72	i
Lafond	29	1 00	C L'Heureux	72	3
Rivest	29	2 00	O Lanoix.	72	4
A. Breton	67	2 00	F. X. Archambault	78	1
A. Bonin.	67	1 00	J. E. Valois.	84	1
Bouchard	67	1 00	J. E. Savary	96	1
Samson	67	1 00	J. L. Drouin	99	1
C. Campeau.	102	25 00	J. A. Thibodeau.	103	3
M. Rondeau	108	11 00	E. A. Laferrière	103	1
Carrier.	108	1 00	A. D. Dugal J. Gauthier	104	5
A. Draneau	108	1 00	A Lofobara	116	1
Comtoig	135	1 00	A. Lefebvre. J. Dessurault.	119	20
Desmarais	171	35 00	J. Dessurault.	119	1
		00 00	U. Marchand.	119	1
2ème DIVISI	ON.		J. P. Jacob. L. Massicotte.	119	2
Moquin		0.00	() Localt	119	1
Laberge	12	2 00	O. Legault	123	1
	21	6 00	H. St-Onge. J. Dandurand	126	1
A. Marcean	21	2 00	A. I. Auger	147	1
	21		P. Gailloux	153	29
P. Bédard H. Lebœuf.	25	1 00 6 00	J P Galiboie	168	1
H. Lebour.	34	7 00	J. P. Galibois F. X. Taillon	168	2
	42	1 00	J. Trudel	168	1
	42	6 00	E Gauthier.	168	1
. Hedert	64	1 30	L Gauvin	168	6
	61	2 00	K Brassard	170	1
	64	1 00	J. H. Bédard	177 189	20
N. C De Courville	73	7 00	G. A. Letourneau	212	13
B. Martineau	73	1 00	O Guertin	212	48
Deenovera	79	1 50	J. J. Guertin	212	î
I rudel	80	3 00	A. Aubé W. Bourque	224	3
r. um	80	1 00	W. Bourque	228	7
McClure	80	1 00	U. Jutras	228	í
A. Lacroix	82	1 00	U. C. Bron.	228	i
N. Castononey	90	1 00	C. W. Fortier	228	3
Darcy	90	1 00		248	i
	117	14 00	F. Lajoie	248	î
	118	6 00			
Jeannotte	118	1 00	4ème DIVISI	ON.	
Tonglet	124	2 00	A. Moquin	11	
3. Lankidis	128	3 00	J. E. Lafontaine	13	1 (
Langlois.	128	10)	J. L. Allard	28	
Jobin	128	1 00	J. L. Allard. J. A. H. Chevrier. F. J. Brousseau	46	3 (
	128	3 00	F. J. Brousseau	48	3 (
Prenier	128	1 00		60	10
Paquette. 1. Bombardier	128	1 00	M. Moreau	60	10
C. Lespérance	158	5 00	A. Degrosierg.	71	2 (
amothe	158	1 00		71	1 (
M. Bean	163	1 00	A. Lagace	76	10
	163	2 00	P. Derkeron	76	2 (
Toutant	165	1 00		76	10
Beaudoin	165	1 00	J. M. C. Bergeron	86	7 0
V. Collerette	206	77 00		97	10
Duval	206	2 00	V. Dariseau	121	10
). Dowd	206	7 00		129	10
Denis.	206	1 00	D. Derchenes	129	10
ninda	206	2 00	J. A. E. Primeau V. Larose	132	15 0
Oulude	206 227	2 00	V. Larose	132	10

NOMS	CL. & B.P. Nos	\$	NOMS	CL. & B.P. Nos	\$
4ême DIVIS	ION, (Suite)				
Bédard LaRue Brunelle Renuart St-Hilaire Langelier	132 141 144 156 167 169	1 00 1 09 1 00 11 00 1 00 3 00	J. O. Crochetière J. Bruneau A. Beauchesne J. A. Delisle L. Huppé D. Cormier	234 235 235 535 235 236	1 0 15 0 3 0 39 0 1 0 15 0
Archambault A. Roberge G. Bussière Savary Bélanger	185 190 198 198	1 00 1 00 4 00 5 00 2 00	C. Farrier W. Deveau A. Dionne J. P. Caron N. Roger	238 238 238 245 245	2 0 1 0 6 0 4 0
Lecompte. Gosselin Drainville Larose M. Normandin	200 200 201 204 204	1 00 1 00 2 00 4 00 2 00	B. Asselin. J. O. Bérubé C. C. Levesque. L. J. Turgeon.	250 252 258 258 B. P. 21	2 0 5 0 2 0 7 0 5 0
A. Labrèche. Chaillé. W. Michaud. Parent.	213 213 215 216 216	4 00 5 00 5 00 5 00	J. C. Roy R. Sauvageau J. G. Leblanc. B. St-Amant.	103 123 123 152	1 0 2 0 1 6 6 0
Brunelle Robert Aubut Jolicœur	216 223 226 229	1 00 6 00 3 00 1 00	W. M. Grignon F. Séguin F. Béland W. Gosselin J. P. Goyett	158 162 162 164 166	1 ( 1 ( 2 ( 1 ( 1 (
E. Mayrand T. E. Blanchet	231 232	5 00 4 00	J. N. Lussier	169	3 (

297 membres ont présenté chacun un candidat et ont mérité un insigne de membre.

#### ALCOOL & ALCOOLISME

Conférence faite devant le Cercle Sainte-Jeanne, No 198, dimanche le 13 mai 1966

(Swite et fin )

La présence de ces alcools dans l'alcool éthylique modifie complètement son action psychologique. Il est d'expérience que l'ivresse au bon vin pousse à la gaité, à la générosité, à l'enthousiasme, alors que l'ivresse aux alcools impures pousse à la colère, au meurtre, à la cruauté, à l'assassinat. Si vous voulez faire une expérience, prenez quelques verres de boisson, celle que l'on se procure ordinairement dans les débits de liqueurs, qu'arrivera t il. Notre ivresse au lieu d'être gaie comme l'ivresse au bon vin, sera triste. Et si vous avez pris une trop grande quantité de breuvage toxique, vous éprouverez le lendemain de violents maux de tête, votre corps deviendra tout en sueur, vous serez dans un état voisin de la syncope, vous serez empoisonnés, en un mot.

Comme conclusion de la première partie

de cette étude, je dirai donc :

1º Il existe dans le commerce des liqueurs

alcooliques de basse qualité où l'alcool a été intentionnellement altéré par des substances

corrosives ou irritantes: poivre, vinaigre, eau forte, vitriol; de ces liqueurs vous n'en prendrez jamais.

2° Le commerce oftre en vente d'autres liqueurs alcooliques, gin, cognac, rhum, rye, etc, contenue dans des bouteilles élégantes, portant des étique tes artistiques. Ces liqueurs en dépit des appréciations intéressées des gourmets, se valent, c'est à dire ne valent rien.

3° On peut en dire autant des vins importés. Ces vins sont pour la plupart fabriqués de toutes pièces avec des substances complètement étrangères au jus de vigne. De ces vins vous n'en prendrez jamais comme les boissons fortes, ils vous conduisent sûrement à Palcoolisme.

La conscience, c'est Dieu présent dans l'homme. La liberté de l'âme implique son immortalité. A la mort, l'homme fivit, l'âme commence... J'ai la foi que c'est dans l'infini qu'est le grand rendez-vous. Nous nous y aimerons comme sur la terre et en même temps comme au ciel, avec le redoublement mystérieux de l'immensité. La vie n'est qu'une occasion de rencontre; c'est après la vie qu'est la jonction. Les corps n'ont que l'embrassement, les âmes ont l'étreinte.

VICTOR HUGO.

# RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Relevé des recettes du Conseil Général depuis le 1er juillet 1904 au 30 juin 1906

CAISSE	DE DOTAT	IO:	N				
	Dr.						
	1er juillet 1904	au	30 juin 1905.	1er juillet 1	905 a	u 30 juin 190	6.
A contributions régulières	\$144,620 04			\$169,085			
Intérêts	20,830 19			22 772			
	_	\$	165,450 23		_	\$191,857	8
Versé au trésorier général	Cr.	\$1	165,450 23			\$191,857	8
CAISSE	E GÉNÉRAI	E					_
	Dr.				_		
A Rétribution	\$ 13,092 75			\$ 15,997	25		
Revue	242 70			145			
Droit d'entrées	4,426 00			4 691			
Revision examens	200 50			252	50		
Mutation	192 50			204	50		
Fournitures	1,680 79			2,003	90		
Intérêts	47 60			387	71		
Assurance garantie officiers cercles	349 69			205	18		
Divers	423 71			1,151	39		
		\$	20,656 24			\$ 25,038	6
	Cr.						
Versé au trésorier général		\$	20,656 24			\$ 25,038	6
CAISSE CENT	RALE DES	M	ALADES				=
	Dr.						-
A Contributions régulières				A 0.500	00		
Intérêts				\$ 9,322			
Réserve	623 63			501		-	
Réserve	100 96	Ф	7 577 51	501 412	84	***	
f Réserve	100 96	\$	7,577 51		84	\$ 10,236	, or
Réserve		_			84	\$ 10,236	
* Réserve	Cr. 100 96	\$	7,577 51		84		
Réserve	Cr.	\$	7,577 51		84	\$ 10,236	
* Réserve	Cr. RGNE DES	\$ GI	7,577 51		84	\$ 10,236	
Versé au trésorier général.  CAISSE D'ÉPAI  Dépôts de cercles	100 96 Cr.  RGNE DES Dr. \$ 5 418 68	\$ GI	7,577 51		84	\$ 10,236	
Versé au trésorier général.  CAISSE D'ÉPAI  Dépôts de cercles	Cr. RGNE DES	\$ GI	7,577 51	412	35	\$ 10,236	
Versé au trésorier général.  CAISSE D'ÉPAI  Dépôts de cercles	100 96 Cr. RGNE DES Dr. \$ 5 418 68	\$ GI	7,577 51	\$ 13,313	35 80	\$ 10,236° \$ 10,236	5
Versé au trésorier général.  CAISSE D'ÉPAI  A Dépôts de cercles.	100 96 Cr.  RGNE DES Dr. \$ 5 418 68 1,462 44	\$ GI	7,577 51 ERCLES	\$ 13,313	35 80	\$ 10,236	5
Versé au trésorier général.  CAISSE D'ÉPAI  A Dépôts de cercles	100 96 Cr. RGNE DES Dr. \$ 5 418 68	\$ GI	7,577 51 ERCLES	\$ 13,313	35 80	\$ 10,236° \$ 10,236	14

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 30 juin 1905 et 30 juin 1906.

Secrétaire Général,

Vu, examiné et approuvé :

O. BOURDON,
J. A. MIGNAULT,
Auditeurs,

# BILAN DU CONSEIL GENERAL

AU 30 JUIN 1906.

ACTIF		
En banques, Provinciale, Hochelaga et Nationale	\$ 5,779 18	
Placements : Fabriques	20 500 00	
Municipalités Scolaires	49 695 72	
Municipalités.	26 320 00	
Piêts hypothécaires	. 528 041 35	\$630,336 2
Petite Calsse		
Intérêts accrus	. 13 622 89	
Dû par les cercles pour divers	2,850 92	
Dû par les B P. pour divers		
Fourniture selon inventaire		
Diplômes et certificats		*
Mobilier	1 534 87	
Frais voyages par antic pation	. 58 20	
Imprimés, pap-terie et effets divers		
Dû pour annonces dans revue		
Téléphone Bell par anticipation	16 67	21,222 9
		\$ 651,559 1
PASSIF		ф 001,000 1
Certificats de dotation dix sept membres décédés. Ces sommes sont portées a		
passif sous toute réserve, les droits des hénéfi ciaires ou des réclamants	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
n'ayant pas encore été reconnus comme bien fondés		
Dû pour revue	. 187 04	
" mobilier		
fournitures		
aux cercles, B P., etc, pour surplus de remises	448 64	
" " dé, ô's à la Caisse d'Epargne, Capital	98 140 47	
es se se se se se se Intérêts	3 027 66	
" pour prix concours	1,200 00	\$49,595 34
A reporter		\$ 601,963 81
RÉCAPITULATION		
Répartie comme suit :		
CAISSE DE DOTATION		
Excédent des recettes sur les déboursés		
Part afférente des intérêts acquis	12 528 00	
	\$592 279 30	
Dû aux benéficiaires	16,500 00	
CAICOR ORNERAL R PER SALE	\$ 575,779 30	
CAISSE CENTRALE DES MALADES		
Excédent des recettes sur les déboursés \$14,621 13 art afférente des intérêts acquis 315 00		
\$14,936 13 śńeśc s dus (approximativement)\$250 00		<b>\$500 405 40</b>
	ф 14,000 13	-
Valeur Caisse Générale		\$11,498 38
L. J. D. PAPINBAU, S	G.	
ALF ST-CYR, T. G.		
Vérifié et approuvé,		

# RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

Relevé des encaissements et des déboursés du Conseil Général du ler juillet 1904 au 30 juin 1906

RECETTES   Au 30 juin 1905.   Secrétaire Genéral.   160,469 23   570,748 22   DÉBOURSÉS   Secrétaire Genéral.   160,469 23   570,748 22   DÉBOURSÉS   Secrétaire Genéral.   160,469 23   570,748 22   DÉBOURSÉS   Secrétaire Genéral.   17,231 60   19,857 81			DE DOTAT	TON		
Au 30 juin 1905.   Au 30 juin 1906.   Au 30 juin 1906.   Secrétaire Général.   163,459 23   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,748 22   \$70,740 22   \$70,740 22   \$70,740 22   \$70,740 22   \$70,740 22   \$70,740 20   \$70,740 22   \$7				ION		
Balance au ler juillet 1994.   \$465.377   99						
## Caisse Générale — 5 pour cent. ## 5,000 ## 5,	Balance an 1er inillet 1904	BACK OOM OO				
## Caisse Générale — 5 pour cent.   \$ 7,231 00   ## Caisse Générale — 5 pour cent.   \$ 7,231 00   ## St déces.   \$ 250 00   ## St déces.   \$ 250 00   ## Balance au 30 juin 1905   \$ 84,484 25   ## Balance au 30 juin 1905   \$ 84,484 25   ## Balance au 30 juin 1905   \$ 84,484 25   ## Balance au 30 juin 1905   \$ 84,484 25   ## Balance au 30 juin 1905   \$ 84,484 25   ## Caisse Général.   \$ 20 00   ## Caisse Général.   \$ 21 39   ## Caisse Général.   \$ 21 39   ## Caisse Général.   \$ 21 39   ## Caisse Général.   \$ 21 30   ## Caisse Général.   \$ 20 00   ## Caisse Général.   \$	A Secrétaire Général	\$405,297 99	)	Bal. au 1er juillet 1905		
Calse Générale - 5 pour cent.   5   7331 00   00   00   00   00   00   00   0		105,450 23	\$570.749.00		191,857 81	
Ar Calses Générale - 5 pour cent.   \$ 7,231 00   Decès   \$ 8,454 25   \$ 81 deces   \$ 81 deces   \$ 81 deces   \$ 80,62857   \$ 1 availdité, Louis Telmo-ses   250 00   \$ 80,62857   \$ 1 availdité, Louis Telmo-ses   250 00   \$ 250 00						\$678,107 5
## Remboursement contributions   13 35   23 30   25 00   10   10   10   10   10   10   10	Pan Caiana Cidadaal	DEE	OURSES			
## Remboursement contributions   13 35   23 30   25 00   10   10   10   10   10   10   10	81 dácès	7,231 00		Décès	\$ 8,454 25	
## Remboursement contributions   13 35   23 30   25 00   10   10   10   10   10   10   10	" Invalidité, Louis Telmosse	250.00			89,62857	
Balance au 30 juin 1905	Invalidité, Adolphe Labelle.	500 00				
## Balance au 30 juin 1905.		110 05			23 39	
## Balance au 30 juin 1905	Divers	4 17				
CAISSE GÉNÉRALE   Secrétaire Général   Secrétaire		84 408 50				
Solution	" Balance au 30 juin 1905"	486.249 70		Ral an 30 inin 1006		
CAISSE GÉNÉRALE   RECETTES   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61   \$1.751 25   \$25.038 61			\$570,748 22	Dat. ad 50 Juin 1906	519 151 30	8678 107
RECETTES   \$20 636 24						\$010, <b>10</b> 1
Secrétaire Général.   \$20 636 24 5 1.00	,	CAISSE	GÉNÉRA	LE		
Balance au Ier juillet 1904   \$28,229 90	A Socrétaire Cénéral	RE	CETTES			
Balance au Ier juillet 1904   \$28,229 90	5 p.c. des contributions C. de Detation	§ 20 656 24				
Balance au Ier juillet 1904   \$28,229 90	5 p c. des contributions C. C. des Moladas	7 231 00			8.754 25	
Salance au ler juillet 1904		312 00			<b>4</b> 66 13	
\$ 31,900 54 DÉBOURSÉS  ar Organisation	Balance au 1er juillet 1904			Bal. au 1er juillet 1905		\$ 33,958 \ 3 136*1
DÉBOURSÉS  4 875 76  Fournitures 2.78 43  Fournitures 2.78 43  Propagande 1.731 95  Loyer, asturances, taxes, éclairage, etc. 1.731 95  Téléphone, télégraphe, poste, express Impressions, papetrie, mobilier, diplome et certificate. 1.850 96  Balaire L. J. D. Papineau 1.850 96  Emoluments Dr Théo, Cypihot 1.373 45  Sa'aires employès bureau 3.713 55  Sa'aires employès bureau 1.771 10  Placements légaux, investigation, réponde 1.889 98  Revue 2.805 90  Revue 2.805 90  Gratification membres bureau médical et auditeurs généraux. 800 00  Gratification président Général et Aviseur Légal 1.500 00  Divers 378 15  CAISSE CENTALE DES MALADES  RECETTES  Alance au 10 juin 1905 \$ 28.764 37  3.136 17  \$ 13.980 50  DÉBOURSÉS  Bal. au 1er juillet 1905 \$ 9,536 19  \$ 19,772 6  \$ 19,7			0 21 000 54			
## Fournitures		-4-				\$ 37,095_1
2.728 43   1.978 13	Par Organization	DEB	OURSES			
Propagande	" Fournitures	4 875 76			\$ 5,026 23	
1,185 64 687 73	" Propagande	2.728 43 1.734 95			1,978 13	
Telephone, telegraphe, poste, express   623 49   687 73					4 736 74	
Dibmes et certificate		623 49			687 73	
Dépenses diverses du bureau	nlòmes et certificate, mobilier, di-	* 000 00			001 10	
Dépenses diverses du bureau	" Salaire L. J. D. Paninean	1,089 63			1,727 10	
Dépenses diverses du bureau	" Emoluments Dr Théo, Cypihot				1,899 98	
157 89   270 13   157 89   270 13   157 89   2,911 06					5 938 99	
Placements légaux, investigation, réclamation   1970 16   2,911 06   276 25   3,187 69   3,187 69   3,187 69   3,187 69   3,187 69   3,187 69   495 56   64 08   495 56   64 08   495 56   64 08   495 56   64 08   495 56   64 08	Depenses diverses du bureau				270 13	
Revue		1 970 16			2,911 06	
1,488 55		103 60			000 00	
1,488 55   64 08						
Assurance garantie officiers cercles   Assurance garantie officiers cercles   Gratification membres bureau médical et auditeurs généraux.   800 00   800 00	Frais voyages d'officiers et frais d'as-				3,187 09	
Catistication membres bureau médical et auditeurs généraux   800 00	"Assurance garantic officiers cond-	1,488 55			64 08	
Solid   Soli	et B.P	416 10			40.0	
Solution		410 13			<b>4</b> 95 56	
Balance au 30 juin 1905   \$28.764 37   \$31,900 54   Bal. au 30 juin 1906   \$32.811 27   4,283 89   \$37,095 10	cal et auditeurs généraux	800 00				
Balance au 30 juin 1905   \$28.764 37   \$31,900 54   Bal. au 30 juin 1906   \$32.811 27   4,283 89   \$37,095 10	Arison Local et					
**Balance au 30 juin 1905 **\$  \$ 28,764 37						
CAISSE CENTALE DES MALADES   \$31,900 54   Bal. au 30 juin 1906   4,283 89   \$37,095 10		919 19			1,607 53	
CAISSE CENTALE DES MALADES    CAISSE CENTALE DES MALADES	" Polongo en 20 inte 1005	28,764 37			\$ 32.811 27	
CAISSE CENTALE DES MALADES  RECETTES  Alance au ler juillet 1904	Balance au 30 Juin 1905	3,136 17	0 91 000 *4	Ba <sup>1</sup> . au 30 juin 1906	4,283 89	
RECETTES Secrétaire Général.  \$ 6.402 99 7.577 51 \$ 10,236 50 \$ 19,772 60 \$ 19			\$ 31,900 54	/		\$ 37,095 1
RECETTES Secrétaire Général.  \$ 6.402 99 7.577 51 \$ 10,236 50 \$ 19,772 60 \$ 19	CAIGOR	CENTER	I D D DO A			
Secrétaire Général.   \$ 6.402 99   7,577 51	CAISSE			IALADES		
Total secretarie Général.	alance an ler inillet 1904	REC				
# Caisse Générale, 5 pour cent. \$ 342 66 3 503 02 4.475 20 210 22 8 19,772 6	Secrétaire Général			Bal. au 1er juillet 1905	\$ 9,536 19	
DÉBOURSÉS  ar Caisse Générale, 5 pour cent. \$ 342 66 Bénéfices. \$ 3503 02 \$ 4.475 20 Réserve et capital. \$ 598 63 \$ 210 23  Balance au 30 juin 1905 \$ 4.444 31 \$ 9,536 19 \$ 13 000 50 Bal. au 30 juin 1906 \$ 14,622 13			7,577 51		10,236 50	<b>9</b> 10 770 0
ra Caisse Générale, 5 pour cent. \$ 342 66			\$ 13,980 50			φ 19,772 G
ra Caisse Générale, 5 pour cent. \$ 342 66		DÉBO	OURSÉS			
Réserve et capital. 598 63 4.475 20 210 23  Balance au 30 juin 1905 \$ 4.444 31 9,536 19 9.13 620 70 Bal. au 30 juin 1906 14,621 13	ar Caisse Générale, 5 pour cent				0 400 10	
Balance au 30 juin 1905 \$ 4,444 31 9,536 19 9,536 19 Bal. au 30 juin 1906 \$ 14,621 13	Denences	3 503 02				
Balance au 30 juin 1905	Reserve et capital				210 23	
9,536 19 Bal. au 30 juin 1906 14,621 13	-	4 444 00				
2 12 000 70	Balance au 30 juin 1905	9.536 10		Pol on 90 into 1000		
\$ 19,773 6			\$ 13.980 50	Bai. au 30 Juin 1906		0 10 553 0
			20,000 00			p 19,772 6

#### L'ALLIANCE NATIONALE

# RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL (Suite)

CAISSE	D'ÉPARGNE DES	CERCLES	
	RECETTES		
Balance au 1er juillet 1904.,\$ A Secrétaire Général	14,543 30 6,881 12 	Bal. au 1er juillet 1905	\$ 17,850 42 14,29\(\bar{2}\) 15 
	DÉBOURSÉS		
Par remboursements. \$		Par intérêt Bal. au 30 juin 1906	\$ 945 72 22 72 31,177 13 

Le tout humblement soumis.

Montréal, 30 juin 1905 et 30 juin 1906.

ALFRED ST-CYR, T. G.

Vu, examiné et approuvé :

O. BOURDON, J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

# Rapport du Médecin en Chef

Montréal, 27 août 1006.

Monsieur le Président et Messieurs les Délégués du Conseil Général de l'Alliance Nationale.

Messieurs.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le rapport des travaux exécutés par le Département médical depuis la Convention 1904 jusqu'au 1er juillet 1906.

Ce rapport comprend les opérations de la Caisse de Dotation et de la Caisse Centrale des Malades pour le temps écoulé.

A la fin de ce travail, je me suis permis de vous faire quelques suggestions, afin d'assurer davantage le bon fonctionnement du Département Médical.

#### CAISSE DE DOTATION

Le nombre d'examens médicaux revisés pendant les deux dernières années se répartit comme suit :

JUI	ILLET 1904 05	JUILLET 1905 06
1175	\$ 500.00	1425\$ 500 00
2032	1000.00	3233 1000 00
94	2000.00	118 2000.00
35	3000 00	24 3000.00
4236		4802
	Total	9038.

#### JUILLET 1904 A JUILLET 1905

Nombre	Approuvés		3523
d'examens	Refusés		241
4236	Suspendus		192
4-30	Soumis au Bureau Médic	al.	280

Refusés à la Caisse des Malades	39
Augmentation   Approuvés	31
de certificats ( Refusés	7
Certificats réduits	82

#### JUILLET 1905 A JUILLET 1906

Nombre d'examens 4802	Approuvés 39	
		268
	Suspendus	240
		305
	Caisse des Malades	25
Augmentati	on Approuvés	32
de certifica	ats ( Refurés	2
Cerdificats r	éduits	51

Le chiffre assez élevé des examens refusés et suspendus démontre que nos médecins examinateurs ont apporté une scrupuleuse attention dans le choix de leurs candidats et n'ont pas craint de refuser les membres douteux qui, non seulement sont une cause d'ennui, mais souvent une occasion de désastres irréparables. Nous devons savoir gré à nos médecins examinateurs du zèle et du dévouement qu'i's ont apportés dans la sélection de leurs sujets. Pour continuer à mériter leur confiance, il faut que ces médecins sachent que leurs déclarations sont tenues secrètes.

Le Département Médical a toujours considéré comme strictement confidentiel tous renseignements qui lui sont parvenus de la part des médecins examinateurs. Une indiscrétion peut quelquefois causer des dommages considérables à un praticien et le jour où le médecin examinateur ne se sentira plus protégé par le secret professionnel, il en sera fait des examens médicaux sérieux. C'est pourquoi il m'est arrivé, en toutes occasions, de refuser de dévoiler les causes de rejet des examens médicaux. Vous me per-

quentes de rejet.

rang est inévitablement la présence de la tu- seraient admis avec des prédispositions à ces berculose, tant dans les prédispositions de maladies sont une source d'embarras pour les

dans l'examen de tels cas surtout si l'on ment dans la caisse des malades. prend en considération les statistiques et les Les maladies suivantes signalées chez les relevés faits par les compilateurs sur les an- candidats ont été une cause de refus : L'aptécédents de ceux qui meurent de cette ter- pendicite non opérée, les affections du foie, rible maladie. Des statisticiens expérimen- les vertigineux, l'épilepsie, l'asthme, la nétés nous fournissent les chiffres suivants.

passe d'autres villes européennes pour nous dies trop nombreuse pour être énumérées. occuper de notre plus grand centre canadans notre ville au dela de 2,200 tubercu- aspirants. leux, dont 700 meurent annuellement, ce qui fait une moyenne de deux cas par jour, tion sur une cause de rejet qui malheureuse-Le Canada entier compterait au-delà de ment, dans bien des cas, n'a pas été consi-

rons cette maladie comme le plus grand en nos rangs, soit à la faveur de fausses déclanemi de l'humanité et en particulier de la rations soit parce qu'on attache peu d'impormutualité. Malgré les précautions préven tance aux déclarations qu'ils sont appelés à tives, il sera toujours difficile d'enrayer com- faire. Combien dans leur examen médical ont plètement les ravages de cette maladie, mais déclaré ne faire aucun usage de boissons alil est à propos de conseiller un soin attentif cooliques et qui ingurgitent des qualités consilorsque l'on rencontre des sujets plus ou dérables d'alcool, s'enivrent même à l'occasion moins disposés à cette maladie. Pour faire Ces sujets sont excessivement dangereux, car un choix judicieux de ces aspirants, il faut advenant une maladie sérieuse, l'alcoolisade toute nécessité prendre en considération tion de leur système sera un empêchement l'occupation ou la profession, le mode de direct à la guerison prompte et radicale. Je vie, les habitudes, la sobriété et voir si les ne saurais trop recommander aux Comités règles de l'hygiène sont suivies avec atten- de Régie de nos cercles de ne jamais sanction.

Plusieurs candidats se sont vus refuser taire. C'est ce qui explique les décisions d'autant plus dangereux qu'ils sont difficiles prises en pareil cas.

La présence des cachexies rhumatismales

mettrez, cependant, de spécifier en terme l'on ne saurait être trop prudent dans le général, quelles sont les causes les plus fré- choix des membres dont l'histoire de famille indique plusieurs cas d'affection du cœur Celle que nous pouvons placer au premier et de la diatèse rhumatismale. Ceux qui l'aspirant que dans son histoire de famille. cercles, car souvent, vu la longueur et la L'on ne saurait jamais être trop attentif durée de ces affections, ils puisent abondam-

crose, les varices et certaines maladies cuta-Le docteur Brouardel estime qu'en France nées et des voies urinaires, les affections de il y a 500,000 tuberculeux sur lesquels 150,- la vue ou de l'ouje, la présence dans l'urine 000 meurent par an. L'Allemagne en compte du sucre, de l'albumine et de l'urée, certaiun contingent presque aussi considérable, nes infirmités d'un caractère douteux et qui A Londres, l'on estime qu'il y a en perma faisait craindre pour l'avenir des complicanence au delà de 25,050 tuberculeux. Je tions dangereuses et plusieurs autres mala-

Le poids et la taille peu ou trop élevés la dien. Le rapport annuel de la ligue antitu- dilatations imparfaite de la cavité thoracique berculeuse de Montréal constate qu'il existe ont aussi contribuer à faire refuser plusieurs

Vous me permettrez d'attirer votre attende 30,000 mortalités annuelles par la tuber-culose. Je veux parler de l'intempérance. L'on ignorera toujours le C'est donc avec raison que nous considé- nombre d'intempérants qui se glissent dans tionner l'admission de tels sujets.

Les fausses déclarations ne se bornent pas l'entrée de notre société parce que dans leur seulement à l'intempérance. Les uns réponhistoire de famille l'on rencontrait du can- dept avec indifférence aux questions qui leur cer. A moins de circonstances particulières, sont posées, d'autres par malice cachent des un seul cas de cancer n'est pas une cause défauts d'organisme qui amèneraient leur de refus, mais par prudence, la présence de déchéance certaine de la société, s'ils les deux cancéreux nécessite le rejet de l'exa- faisaient connaître. Ceux-ci sont coupables men. Les autorités médicales sur ce sujet car ils participent à un vol manifeste des ont déclaré que le cancer n'est pas hérédi- deniers auxquels ils n'ont pas droit. Ils sont

et cardiaques sont des causes de refus et Bien que dans certaines parties de notre

province les fièvres typhoïdes et autres mala sidération l'ensemble de l'examen médical;

Juillet 1904 à juillet 1905 :					
Morts	81				
Moyenne des membres	13755				
Moyenne de mortalité par mille 5.90					
Juillet 1905 à juillet 1906:					
Morts95					
Moyenne des membres 16393					
Moyenne de mortalité par mille	5.80				
AGE AU DÉCÈS					
De 18 à 30 ans 55 De 40 à 50 ans	48				
D: 30 à 40 ans 37 De 50 à 60 ans	36				
Total 176					

nombre d'années d'existence que la nôtre.

Oue devons nous conclure des tableaux veillés, si la vie au grand air et si la lumière passablement restreint. étaient plus recherchées, l'on pourrait compter sur une longévité plus accentuée.

pour tous les cas, serait créer souvent une in- nos membres atteints de cette maladie. justice sérieuse. Il faut que chaque cas soit étudié avec soin et que l'on prenne en con-

dies épidémiques aient fait des ravages il faut insister auprès des médecins examinasérieux, nous devons considérer que la teurs afin que ceux-ci déterminent d'une moyenne de notre mortalité est tout à fait manière précise le genre de vie et les habitudes des candidats.

Dans la sélection des examens médicaux. i'ai cru devoir classifier les cas dangereux et douteux dans l'ordre suivant :

1° Ceux dont l'histoire de famille est entachée par quelques maladies ayant des tendances héréditaires, telles que le cancer, le rhumatisme, la syphilis, etc., etc.

2° Ceux dans l'histoire de famille desquels l'on rencontre un ou des cas de tuberculose.

L'une des causes les plus fréquentes de la prédisposition à la tuberculose est certainement l'intempérance. Sur 265 tuberculeux Je crois que l'on doit se déclarer satisfait observés dans les hôpitaux de Paris, 207 du pourcentage de notre mortalité. La avaient des antédédents d'intempérance. En moyenne n'a pas atteint le chiffre alloué aux présence d'une telle statistique, l'on ne sausociétés de bienfaisance ayant le même trop choisir nos membres parmi les tempérants

Considérant les ravages que cause la ci-haut mentionnés? D'abord que les mala- tuberculose, je me suis souvent demandé si dies des voies respiratoires occupent le pre- la mutualité en général et l'Alliance Namier rang dans une proportion trop élévée tionale en particulier, ne pourrait pas tenter et que la tuberculose pulmonaire surtout quelques moyens pour diminuer sinon ensemble s'acharner d'une manière plus nota-rayer entièrement le progrès rapide de cette ble à la jeunesse plutôt qu'à l'âge mûr. maladie. Nous n'avons pas à notre disposi-Serait il possible d'enrayer les causes qui tion les mêmes pouvoirs, que peuvent exernous enlèvent un si grand nombre de mem- cer les corps politiques, tels que les gouverbres? Il est certain que si les lois de l'hy- nements et les municipalités en édictant des giène étaient mieux comprises et nos habi- lois et des règlements tendant à faire dispatudes plus conformes à ces lois, si nos raître ce terrible fléau. Notre champ d'action habitations étaient plus salubres et moins est limité et le contrôle que nous avons sur encombrées, si nos ateliers étaient plus sur- nos membres des le début de la maladie est

La décentralisation de notre caisse des malades a pour effet de nous faire connaître Aprés m'être entretenu aves plusieurs de le nombre de nos tuberbuleux longtemps nos membres qui sont morts de tuberculose, après que ceux ci ont dépassé la période où j'en ai conclu qu'elles sont aussi diverses l'on pourrait espérer un succès probable. qu'obscures. Certains médecins qui pour- Souvent nous n'en sommes informés qu'après raient être désignés sous les noms de théo- leur décès. Pour nous, de la mutualité, un riciens et de statisticiens, tiennent compte des moyens essentiels dont nous pouvons des prédispositions héréditaires, d'autres ne disposer c'est de faire l'éducation de nos voient la propagation de la tuberculose que membres sur ce sujet important. Cette édupar la contagion et l'infection. Je serais cation se propagera d'une manière efficace d'avis que l'on devrait accepter l'une et l'au- par des lectures et par des conférences dontre de ces suggestions et qu'en faisant un rap nées sous les auspices de nos cercles, par des prochement raisonnable et judicieux des articles publiées dans notre organe officiel, idées émises on arriverait à mieux se rendre par des brochures et des circulaires que compte des cause déterminantes de cette l'on devra distribuer dans l'Association et maladie. Chercher à faire une règle uniforme par des instructions appropriées données à

(A suivre)

# L'Alliance Nationale

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L'"ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

7 Place d'Armes

A MONTRÉAL

B. P. Boîte 2172 Tél. Rell 9955

MONTRÉAL, OCTOBRE 1906

### Edouard VII et les Sociétés de secours mutuels

On sait le développement qu'ont pris en Angleterre depuis un demi siècle les Sociétés de secours mutuels et les services qu'elles pas de faire leurs affaires. rendent aux classes laborieuses. La plus florissante d'entre elles, la "Société des Cœurs de Chêne" fondée en 1842, qui depuis ce temps a distribué à ses membres \$40,000,000 en secours, après avoir déjà déménagé trois fois depuis son établissement, vient de transférer ses bureaux dans un somptueux hôtel qu'elle s'est fait construire dans l'Easten Road, au prix de \$500,-000. L'inauguration de ce palais-car c'est un véritable palais - a eu lieu en grande pompe le mois dernier. Le roi a voulu présider cette cérémonie en personne. Edouard VII est incontestablement le meilleur souverain que l'Angleterre ait eu depuis Alfred-les services rendus par ses officiers et la sympathie le Grand qui régnait au IXe siècle. Il prend manifestée par ses membres. un intérêt aussi vif qu'intelligent à tout ce qui intéresse les classes laborieuses. Il l'a prouvé naguère en assistant à l'ouverture des cités ouvrières que le Conseil du comté avait fait construire, en les inspectant avec un soin minutieux et en faisant d'ingénieuses suggestions pour leur amélioration.

Il a affirmé de nouveau cet intérêt en assistant à l'inauguration du nouvel hôtel des "Cœurs de Chênes", intérêt que la reine partage, car elle a tenu à accompagner son royal

époux. Le monarque a écouté avec la plus grande attention tous les détails qui lui ont été donnés sur les ressources et sur les fonctionnement de la Société, et il a terminé la remarcuable allocution qu'il a prononcée par ces mots, sur lesquels il s'est appesanti d'une façon significative : "Je suivrai toujours avec la plus chaleureuse sympathie les progrès des Sociétés de secours mutuels, qui doivent former une des indications les plus évidentes de la prospérité de mes sujets."

Les "Cœurs de Chêne" ont cru devoir implorer la bénédiction du ciel sur leur nouvel hôtel. L'archevêque de Canterbury a célébré un court service d'inauguration. Il est clair, d'après cette circonstance et d'après l'accueil enthousiaste fait au roi et à la reine. que les ouvriers anglais ne sont pas encore athées. On voit que cela ne les empêche

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

M. L.-J.-D. Papineau, Secrétaire Général Alliance Nationale. Cher monsieur et confrère,

J'ai le plaisis de vous retoars er le certificat de dotation portant le No 2822, émis par votre société sur la vie de Edouard Leclerc, décédé récemment. J'ai remis à sa veuve, bénéficiaire du certificat, le mon ant de \$1,000, payable en vertu de ce certificat, et vous trouverez le reçu de la bénéficiaire sur le verso du certificat.

Mme Leclerc m'a prié d'exprimer à votre société sa reconnaissance pour ce prompt règlement et au Cercle Bourget, dont le défunt était membre, pour

Veuillez me croire, monsieur le Secrétaire général, Votre tout dévoué.

I .C LAMOTHE

#### CONDOLÉANCES

Nom du Cercle ou B.P.	No.	Rés. de cond. votées à	à l'occasion de la mort de
St-Louis	44 245 149	Dr G. A. H. Du- fresne L. R. Gauvreau Noé Leclaire	sa sœur. son épouse. son beau-père.

#### NECROLOGIE

	NOM		NOM		40	DÉCÉDÉ			
_	NOM	Age	Cercle ou B. P.	Date	Dota-	le	Age	Cause	Médecin Examinateur
541 542 543 544 545 546	Ls Nap. Castonguay. Séraphin Jutras Henri-David Gariépy. JBaptiste Bédard Edouard Leclair. Hector Joncas	23 25 25 23 38 26	Montebello, No 55 Pierreviile, No 80 Lasalle, No 197 JacCartier, No 49 Bourget, No 79 St-Joseph, No 1	13-12-03 12-12-05	\$1000 1000 1000 1000 1000 1000	18-3-06 16-4-06 7-5-06 30-6-06 17-7-06 15-8-06	34 31 29 24 49 36	Suicide. Congestion cérébrale. Tuberculose pulm. Noyade. Choléra. Urémie.	Vict. Geoffrior P. E. Gélinas, Eug. Virolle. J. A. Beaudoir C. A. Daigle. Geo. E. Larin.

ETAT FINANCIER	
Au 31 Aout 1906	Ec'airage
	Loyer
CAISSE DE DOTATION	Papeterie
	Mobilier
RECETTES	Journaux
Balance au 31 juillet 1906	Revision examens
Produit des contributions 10,460 84	" Inspection
Intérêts 954 02	" Revue
\$602,345 53	" Frais d'assemblée
DÉBOURSÉS	
Par bénéficiaires et héritiers de feu :	\$ 1,338 65 "Balance au 31 aout 1906 11,885 57
Léon Piché	
Arthur Palement	\$ 13,224 22
" Caisse générale. 5% des contributions 523 04	RÉSUMÉ
" Balance au 31 aout 1906, 600.772.49	Balance Caisse de Dotation\$600,772.49
\$602,345 53	" C. des Malades 16 018 65
	" Générale 11,885.57
CAISSE CENTRALE DES MALADES	" d'Epargne 32,277 13
	\$660,953 84
RECETTES	PLACEMENT DES FONDS
Balance au 30 juillet 1906 \$ 15 510 47	Fabriques\$ 20,500.00
Produit des contributions         757 14           Intérêts         25 00	Municipalités scolaires
	Municipalités
\$ 16,292 61	Piêts hypothécaires 549,141.10
DÉBOURSÉS	Banques: Hochelaga, Provinciale et Na-
Par Bénéfices	tionale
" Réserve	\$661,573.53
" Caisse général, 5% des contributions 48 58	Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc. 619 67
" Balance au 31 aout 1906 16,018 65	\$660,953 84
\$ 16 292 61	\$000,833 84
	Montréal, 31 aout 1906.
CAISSE GÉNÉRALE	En foi de quoi, nous avons signé,
RECETTES	L. J. D. PAPINEAU, S G.
<b>A</b> 5% des contributions	A. ST-CYR, T.G.
" Rétribution	Certifié correct,
** Revision et mutation	O. BOURDON, Auditeurs.
* Fournitures	J. A. MIGNAULT, J Auditeurs.
" Intérêts	
" Assurance garantie officiers, cercles et	ERRATA
B. P	D 117 6 1 1 1 1
" Divers 3 80	Dans l'Etat financier du mois de septem- bre il faut lire : au lieu de :
\$ 2,671.87	bre il faut lire : au lieu de : 657 53
" Balance au 1er aout 1906 10,552 35	590,930 67 591,030 67
\$ 13,224.22	806.11 706.11
DÉBOURSÉS	7,692  02    7,592  02    11,975  91    11,875  91
Par Organisation\$ 402 05	10,552 35 10,452 35
" Fournitures	11.975.91
" Propagande 47.78	
Tiopagande	,

# Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; SB. P G., substitut du P. G.; S.A., sec.-archiviste; S.F., sec.-financier; Md.E, médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montrés1: SB P.G., Ed. Jeduc, 31 Souvenir; Frés, F. X. Leduc, 601 St-Uubam; Md. E. G. E. Larin, 83 st-Denie; S. A., O. Bourdon, 201 Versallites; S.F., Alex. M. quin 1 Trudel. Réunions, 2e et se iundis, 8 hrs pm., sous-sol égilse 84-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal : S.A., E. A. Grisé, 198 Richelleu : i.F., S. Leganic, 1792 Ste-Catherine. Réunions, ler et 2e vendredis, 45 rue Vinet.

No 3—CL. BEAUHARNOIS: S. A., Jos. Fortier: S. F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vaccion.

No 4—CL. DORVAL: S. A., Emery Quésnel: S.F., J.B. Lefebvre, cummeries. Réunions, ler et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapeile.

No 5 — CL. VILLE-MARIE, Montrés): S. A. Edouard Barolet, 2336 St-Jacques: S. F., J. A. Blanchard, 75 Ste-Jacques Réunions, 2e et w mardis 8 hrsp m., calle Eaby, 98 rue Fultord.

No 5-OL. SACRE-OCUR, Montréai: Chap:lain, R. v. F. L. T. Adam, Chao, Hon.; 30. P. G., Edr. Bır.n, 1018 Ontario; Frés. et M. E. J. A. Aspierre, 410 Plessis; S. A., J. R. Beaudoin, 331 Plessis; S. F. W. Dufauli, 1166 Ontario. Réunions, 2e et 4e meroredis 8 hrs p.m., sous-ol église Sacré-Cosur.

No 7-CL STE-ANNE DE BELLEVUE : S.A., M. O. Gezner; S.F., A. Lamarche. Réuaions, 3e mercredi, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Mon'réal : S. A., Théo. Bénard, 1136 St. andré; S. F., J. A. Migneault, 996 St. Hubert. Réunions, 2e et 4e lundia, 8h. p.m., Bâtisse de., Rév. Pères Oblats 119 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIEVE, Oo. Jacq. Cartier: S.A., Aldé 10 Bolleau; S. F., Az. Libersan. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p. m., chez le notaire Lilersan.

p. m., odes le nosare Anogram.

No 19—CL. ST-CHARLES, Montréal : Chapelain, Rév J. Oabana; Sb P.G., Jos. Pepin. 431 Centre; Prés, Isid. Fortier, 146 Centre; M.E., E. G. Dago ais, 357 Centre; S.A., N. Belisle, 411b Cen re; S.F., S. Laprade, 337 Centre, Réunions, 2e et 6e meroredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix

No 11.—CL. NOTRE-DAME, Montréal : S.A. et S.F., Dr G. E. Oartier, 30½ Carré Chaboille z. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 196 rue St-Maurice.

No 13—CL. ST-HENRI, Montréal : S.A., J. E. Perras, 3582 Notre-Dame ; S.F., P ? Poirier, 46 Park Av. Réunions, 25 et te jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame,

4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 39 St-Jacques; S.F. J. E. Lafontaine, 137 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midl) au No 39 St-Jacques.

No 15.—CL ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A., Louis Labelle: S.F., D. Alphée Labelle. Reunions, ler et 3e dimanches après grand'messe, au bureaude Louis Labelle.

No 16—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S.A., H. R. Smith; 4.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions. 4e dimanche, salle Doucet 330 hrs p.m.

No 20—CL. ST.VALIER, Québec: S. A., Geo. Vidal, Pont Dorchester: S. F., F. Blouin, jr, 230 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Moisan

No 22—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois : S.A., Arth. Brault; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 24—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot: A., W. Pilon; S.F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, office du curé.

No 25—CL. LAROCQUE, Sherbrook<sup>c</sup>: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.33 hrs p. m., Block Murray, rue King.

No 26—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE : S. A. et S. F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m.. Salle des Artisans

No 28—CL ST-MARTIN Co. Laval: S.A., C. A. Descary, Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 29—CL. HOCHELAGA, Montréal: S.A., A.;Roy, 28a Darling; S.F., W. Desjardins, 15 Déséry. Réunions, 2e et 4e mereredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 31—CL. MONTCALM, St-Jacques L'Achigan : S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche reapé vêpres à la salle publique.

No 34—CL. SALABEREY, Valleyfield S.A. D. A. Dalguault S.F., Léopold Laplante. Réunions, ler et 3e mercredis, salle Monette, rue 8te Cécile.

No 35—CL, ST-PAUL, ville St Pani: S.A., N. Domirgue; S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 37—CL. CONTRECCUE: S.A., Dr G. Marcotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 42—CL. ST-VINCENT, Montréal: S.A., E. Lachapelle 710 Sainte-Catherine: S.F., J. H. Paquette, 224 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hss p.m., salie Larivière, 5 Dufreme.

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal : S. A., G. A. Mailloux, 969 Demontigny Est ; S. F., Jos. de Vaudrenil, 697 Berri. Réunions, ler et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 46—CL. RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48—CL. SAGARD, Sault-au-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8 hrs p.m.

No 49 — OL. JACQUES-CARTIER, Lachine: S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclaire. Réunions, Ze et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.

No 50—CL. ST-GUILLAUME, Co. Yamaska: S.A., P. E. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 6g hrs p.m., salle Publique.

No 54—CL. ST-JEAN OHRYSOSTOME: S.A., J. E. Dérome S.F. et Md. E., A.J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. saile de Conseil.

No 58—CL. STE-JUSTINE,: S.A., Georges Desparois; S.F. N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désiré Lauzon.

No 60—CL. SOULANGES, Les Cèdres.: S. A. Roch Lerous, Caseades Pointe; S. F., C. Laboursadière. Réunions, dernier vendredi, salle Cuilliérier, 8 hrs p.m.

No 61—L. MAISONNEUVE, Montréal: S. A., L. P. Fortin, 540 St-Paul; S. F., P. Lesage, 339 St-André. Béunions, les ler et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amberst et de Montigny.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE HULL: S.A., Hor. Pitre; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Laficohe, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.

No 65—CL. ST-FRS-XAVIER, L'Epiphanie : S.A.. Médard Forest ; S.F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier meroredi, chez M. G. Coderre.

No 65—CL. LAPRAIRIE: S.A., Alphonse Duranceau; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, ches A. F. Grondin.

No 69 — CL. ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., Miche Cuture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réuaions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Létourneux.

No 72—CL.ST-BARTHELEMI, Co. Berthir r. Chapelain, Rév. Régis Bonin; Sb.P.G., Jos. Lafontaine; Prés. A. Lafontaine; Md.E. E. Lardy; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 73.—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis; Sb. P. G., J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, fr., 401 Mont-Royal; S. A., Léon Defoy, 526 St-Hubert; S. F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Pomisac; M. E., Lauzon, 421 Ave Mont-Royal. Réunions, ler et le mardis, 94 Pontiac.

No 79—CL. BOURGET, Montréal : Chapelain, Rév. M. Demers, 8b P. G., J. C. Lamothe, 747 St-Denis ; Prés., J. E. Costin, 433 St-Denis ; Md E., C. A. Dakje, 107 St-Hubert; S. A., J. B. Désaulniers, 177 A Beaudry; S. F., Wilf. Piché, 870, Dorchester Est. Révicions, 3 et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine. 8 hrs p. m.

No 80—CL. PIERREVILLE, : S.A. et S.F., H. L. Shooner. Réunions, dernier dimanche salle Shooner.

No 82—CL. ST-CASIMIB, Co. Portneuf: S.A., L. A. Lacroix; S. F., J. A. Bélanger. Béunions, 2e et 4e lundis, salle Frénette.

No 92—CL. ST-JOACHIM, Louiseville: S.A., J. A. Vadeboncour; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 99—CL. STE-MARIE DE LA BEAUCE: S. A., de Montarville Taschereau; S.F., A. Lemisux- Réunions, dernier dimanche. chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 100—CL. ST-FRANCOIS D'ASSISES, Beauceville : S. A. E. O. Lemieux; S. F., God. Lachance. Ecunions, dernier mer credi, à la salle Gausse.

101.—CL.DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce : iS.A., S. Paquet ; S.F., Joseph Gagné. Réunions dernier dimarche, ches M. Ludger Bolduc, 2 hrs p.m.

No 103—CL. ST-BERNARD, Sorel. : S.A. èt S.F., A. P. Vanasse. Réunions, & lundi au bureau du S.A., maison Vanasse rue George. No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Plahet; Sb. P. G. et Md. E., P. H. Bédard, 236 St. Jean; Prés., Jos. Rondesu, 418 St. Jean; S. A., J. N. Gingras, 29 Exribous, S. F., J. E. Rondesu, 418 St. Jean. Réunions, 4c mardi, salte Monreuli, 37 D'Aiguillo

112—CL. DELORIMIER: S.A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S.F., Léon Désautels, 175A Marie Anne. Réunions, 2e eu se jeudis, à 8 hrs p.m., saile Beaudry, 25s rue Brébouf.

No 114—CL. ST-EUSEBE, Montréal: S.A., Pierre Guéne te, 16 Nellada: S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 738 Ontario. Réunions 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafentaine et Iberville, 8 hrs p.m.

Fo 116.—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S.F., P. A. Peltier. Réunions, dernier mardi, 71 hrs. p.m., salle St-Jean-Baptiste

No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 428a Beaudry; S.F., Ls Desresiers 2354 St-Jacques. Réunions, ler et 3e mardis, sali, Dansereau, coin Delinelle et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL. GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 201 Cha'ham; S.F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réunions, 3e meroredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 krs p.m.

No 119—CL. ST-TITE: Chapelain et Sb. P. G. M. le curé J. B. Grenier; S. A. et S. F., J. P. Jacob; Md. E., L. N. E. Lacoursière. Réunions, 33 dimanche, 2 hrs. p.m., salle Leduc.

No 123.—CL. DUVERNAY, Montréal: Chapelain, Rév. M. Beaudoin; Sb.P.G., Henri Mitchell, 239 Quesnel; Prés. J. A. Latrellle, 194 Delisle; S. A., Joseph Méazrd, 174 Duvernay; S. F., O. Legazia 176 Duvernay; M. E., Henri Campeau, 3198 No. tre-Dame. Réunions, ée jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vine, 8 hrs p.m.

No 124—CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières: S.A., A. Le brun, 27 Bonaventure; S.F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanasse, 29 du Platon.

No 125—CL. STE-GENEVIEVE DE BATISCAN: Chapelain, Rév. M. Bellemare; 8b.P.G., Donas Baribeau; Prés., O. Duval; 8.A., L. M. J. Ta bault; S.F., Prime Baril; Md.E., F. X. Baril. Réunions, de nier dumanche, après la messe.

No 126—CL. ST-EDOUARD, Montreal: S.A., C. B. Labasse, 960 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1645 St-André. Réunious, 3c et 4c mardis salis St-Edouard, 956 Beaubien, 8 brs p m.

No 127—CL. OLUER. Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; Sb.P.G., D. W. Gagnon, 176 St Denis; Prés., J. D. Trudel, 81 Oadieux; S.A., O. Lapalier o 708 St-Urbain; S.P., Laidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 358 St-Denis. Réunions, Se mescredi, Monumen National, 8 hrs p.m.

No 135 — CL. BRUCHESI, Montréal : S.A., J.M.E. Larichelière, 394 Hôtel de Ville ; S.F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réugions, te et 3e vendredis, salle St-Louis, 588 Plessu, 8 hrs p.m.

No 140—CL. CHICOUTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Bruno Lefebvre. Réunions, ler vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 firs p.m.

No 146—CL. STE-MARIE, Montréal : S.A., Av. Bourbonnière, 241 Rivard ; S.F., Jos. Marols, 228 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL. CHENIER. Montréal: 3 A., Geo. Guy, 285 R cheli. u S. F., F Basilières, 485 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e iundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Oh pelain, Rév. M. Auclair, curé; db. P. G., Albert Dépatie, 451A Drolet; Prés., Noé Leolero, 874 danguinet; S A., E. A. Desroches, 634 Mentana; S. F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurint; Md. E., P. Barette, coin Drolet & Rachel. Séunions, Se et 4e vendredis, 777 Sangulose, 8 hrs p.m.

No 150—CL. LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Lacas; S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beaurivage.

No 158—CL. LECLERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain, Rév. Rap. Leclerc; Sb.P.G., Frée, et J. C. Maranda, M.D., 366 Elm. ton av.; S.A. James Fontaine, 195 Gaulin Av.; S.F., J. R. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, saile de la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 169—CL. VERDUN: S.A., J. A. A. Leclair, 34 Mapoléon; S.F., Edgar Sb-Onge, 179 Ave Church Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 33 Ross, 8 hrs p.m.

No 163—CL. STE-SCHOLASTIQUE: S.A., Joseph Fortier S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar ché, 8 hrs p.m.

No. 163—CL. DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S.F., L. C. Fontaine, 310 Hibernia, Réunions, ler et 5e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165—CL. ST-PAUL DE GRAND'MERE, Grand'Mère : 8.A., J. G. Delâge: 8.F., B.P. 42, T. G. Roy. Réunions, 3e et 4e vendredis Mile Leolero.

No 166—CL. LACHESNAYE, Francrville: S.A., J. Y. Pommet; S.F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendante.

No 170 — CL. LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 Ste-Elisabeth; S. F., Léon Gauvin 579 Saint-André, Réunions, 2s et 4e iundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, 8h. p. m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepailleur, Ptre curé, Chan. Hon, V.F.; Sh.P.G., Alf. Duranleau, 1448 St-Laurent; Prés. Nan. Royal, 92 De Gaspé; S. A., Osc. Désautels, N. P., 1482 St-Laurent; S. F., G. Monet, 1741 St. Laurent; Md. E., E. Pelleiter, 1629 St-Laurent, Edunions, See de mardis. Editioe Bq. des Marchands, coin Laurier et Sp. Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL FRONTENAC, Montréal : S. A., J. A. Lamarche, 409 St-Timothée ; S. F., Cutbert deGrandpré, 338 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés., Alc Dalpé, 274 Beaudry; S A., M. Alp. Oulmet, 67 Ave Viger, S.F., Louis sedard 67 Dubord: Md.E., J. E. Bastien, 88 Visitation, Tél. Bell, Est 3424. Réu slons, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherse et Demontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine: Sb.P.G., A. Lepage, 2130 St-Laurent: Frés., Jos. Dépatle, 224 lberville: S.A. et S. F. H. Paradis, 1164 Clark; Md.E., J. G. Dugas, 2260 St-Laurent. Réu alons, 2e et 4e mercredis, 3 hrs p.m., salle Club Ma.cil, 39 Beautien.

No 177—CL. PAPINEAU. Montréal : S.A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine ; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe; S.A. et S.F., Anatole Beaulien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7.30 hrs p.m.

No 180—CL ST-PHILEMON, Stoke Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Md. E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche, saile Publique, 1 hr p.m.

No 181—CL STE-CECILE, Co Compton: S.A. et S.F., God. Beaudoin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beaudoin, 3 hrs p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon: S.A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER : S.A. S.F. et Md.E., F. X. Massicotte Réunions, 2e mer. edi, 7 hrs p m., salle Publique.

No 186—CL ST-ALPHONSE, Thetford Mines: S. A., J. O. Landry S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Perron, 7 hrs p.m.

No 187—CL ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau, S. F. H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière : S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au pres. ytère; 7 hrs p m

No 189—CL ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Champagne; S. F., F. H. Bedard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Hal'fax : S.A. et S. F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Roberge, 8 hrs p.m.

No 191.—CL. VICTORIAVILLE: S.A. et S.F., Geo. Beaudes. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo : S.A., S. Brouillet S.F., Léon Racloot. Réunions, 3e dimanche

No 195—CL DUMOULIN, Yamachiche. S. A. et S. F., A. J. Descoteaux. Réunion. dernier dimanche, 3 hrs p.m., saile Descoteaux.

No 197—CL LA SALLE, Montréa!: S.A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine, St-Herri; S.F., J. O. Duquette, 117 rt. Argustin. Réunion, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755a Notre-Dame

No 199-CL. ST B & SIVE, Co Portueuf: S.A. et S.F., D. Belanger. Réunion, dernier iundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S.A., Jos. Lecomte; S.F., J. A. Lagueux. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204.—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, 33 dimanche, après la messe, à l'E. ole du village.

lage.

No 206—CL LAFONTAINE, Montréal: Sb.P.G., Nap. Lalonde, 285 Chateauguy; Prés., Pr.ou e Dulude. 739 Charlevolx; S. A., Adél. Duwal. 583 Center; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collerette, 347 Centre. Réunions, 3e et ée lundis, salle Picard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Wesina; S.F., L. E. Charron. Réunious, 4e dimanche. 7 hrs p.m.